

Bureau du 18 octobre 2018

DRH /AB

Rapporteur : M. Chardonnet

BUREAU

N°

Personnel – Élections professionnelles 2018 – Modalités de recours au vote électronique exclusif – décision n°18.180 - modification

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985, modifié, relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985, modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989, modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la note d'information NOR INTB1816517N du 29 juin 2018 relative aux élections des représentants du personnel aux Comités Techniques, aux Commissions Administratives Paritaires et aux Commissions Consultatives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la décision du bureau n°B 18.041 de Rennes Métropole, la délibération n°2018-0053 de la Ville de Rennes, et la délibération n°6 du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu la décision du bureau n° B 18.180 de Rennes Métropole ;

Vu l'avis du Comité technique lors de ses réunions du 15 décembre 2017, du 6 avril 2018 et du 28 septembre 2018.

EXPOSE

Par décision n°18.180, les modalités de recours au vote électronique exclusif pour les élections professionnelles de 2018 ont été approuvées. Parmi ces modalités figurent notamment la constitution des bureaux de vote et le calendrier.

La note d'information NOR INTB1816517N du 29 juin 2018 vient préciser le calendrier des opérations électorales auquel il convient de se référer.

De plus, des mouvements de personnel ainsi que des ajustements de calendrier impliquent de modifier la précédente décision.



Bureau du 18 octobre 2018

RAPPORT (suite)

1. Modalités de consultation des listes électorales et des listes de candidats

Pour chaque scrutin, une liste électorale sera établie et consultable en version papier à partir du 28 septembre 2018 à l'accueil des sites suivants :

- CCAS, 5 rue du Griffon,
- Hôtel de ville, place de la mairie,
- Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville,
- Direction des ressources humaines, 11 rue Kléber,
- CASDEC, 15 rue du Puit Mauger.

Les listes de candidats et les professions de foi seront également consultables sur ces sites à partir du 19 octobre 2018.

2. Déroulement des opérations de vote

Les listes de candidats apparaissent à l'écran selon l'ordre qui sera défini lors des tirages au sort qui seront organisés le 19 octobre 2018.

3. La composition des bureaux de vote (membres de l'administration)

Bureau Comité Technique		
	Titulaire	Suppléant
Président	Mélanie VAMBANA	Réjane GUYOMARD-BELHOMME
Secrétaire	Laurence BOULLET	Fabienne MACHEFAUX

Bureau CAP A		
	Titulaire	Suppléant
Président	Hervé DAVID	Anne-Hélène ROBINEAU
Secrétaire	Thibault DELAROCHE	Sylvie TEXIER

Bureau CAP B		
	Titulaire	Suppléant
Président	Yannick LEBOULANGER	Jean-Bernard PAUMIER
Secrétaire	Christine TURMEL	Claudine REUZE

Bureau CAP C		
	Titulaire	Suppléant
Président	Laurence AUFFRET	Patricia DERBRE
Secrétaire	Céline TROCHU	Laëtitia BROCHEC

Bureau CCP A		
	Titulaire	Suppléant
Président	Cyrille LOMET	Fabienne MABE
Secrétaire	Antoine BLANCHET	Régine HIREL

Bureau CCP B		
	Titulaire	Suppléant
Président	François BELOT	Stéphanie BOUTIN
Secrétaire	Perre-Yves MARREC	Maryse RADIER



Bureau du 18 octobre 2018
RAPPORT (suite)

Bureau CCP C		
	Titulaire	Suppléant
Président	Dominique LEPORT	Sylvie BOURGOGNE
Secrétaire	Séverine GOUPIL	Nadia THIBAUT LEBRETON

Bureau CASDEC		
	Titulaire	Suppléant
Président	Jessie LAPEL	Morgan COCHENNEC
Secrétaire	Sylvie MERCIER	Johanne NOUVEL

Composition du bureau de vote centralisateur

Bureau centralisateur		
	Titulaire	Suppléant
Président	Hubert CHARDONNET	Johan THEURET
Secrétaire	Laurence QUINAUT	Gildas LAERON

Le Bureau est invité à :

- Prendre acte de la modification de la décision n°18.180,
- Approuver la nouvelle composition des bureaux de vote ainsi que le calendrier des opérations électorales (annexe 1).

AVIS DU BUREAU



Bureau du 18 octobre 2018 **RAPPORT (suite)**

ANNEXE 1 – Calendrier des opérations

Étapes	Dates
Recensement des effectifs pour la composition des CAP, CCP et CT	Au 1er janvier 2018
Consultation des organisations syndicales et délibérations(s) fixant la composition des instances (avant le 6 juin)	Comité Technique du 6 avril 2018
Communication immédiate de cette délibération aux OS ainsi que des parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte	Avant le 6 juin 2018
Date limite d'affichage des listes électorales (au moins 60 jours avant le scrutin)	28 septembre 2018
Date limite de dépôt des demandes de réclamation aux fins d'inscription ou de radiation des listes électorales (le cinquantième jour précédant le scrutin)	10 octobre 2018
Date limite de dépôt des candidatures (au moins 6 semaines avant le scrutin)	18 octobre 2018
Date limite de remise au délégué de liste de la décision motivée déclarant l'irrecevabilité de la liste (le jour suivant la date limite de dépôt)	19 octobre 2018
Affichage des candidats (au plus tard le 2 ^e jour suivant la date limite de dépôt)	19 octobre 2018
Formation du Bureau de vote électronique centralisateur (au moins 30 jours avant le début du scrutin)	26 octobre 2018 à 14h
Date limite d'envoi des modalités de connexion (au moins 15 jours avant le début du scrutin)	14 novembre 2018
Vote test puis scellement du système de vote	21 novembre à 9h 26 novembre à 15h30 (si besoin)
Date et heure d'ouverture du scrutin (au maximum 8 jours avant la date de dépouillement)	29 novembre 2018 à 16h
Date et heure de clôture du scrutin (6 décembre 2018)	6 décembre 2018 à 16h
Date et heure du dépouillement	6 décembre 2018 à 16h20